



Les Journées Européennes du Patrimoine



Accueil des nouveaux habitants



Station d'avitaillement en bio-Gnv



Hôtels à insectes

Sommaire

Le Comité de Rédaction

Alain AUZET, Maire

Farid BA IDRIS,
Conseiller délégué au
Conseil Municipal des
Jeunes

Nathalie KLECZINSKI,
Conseillère municipale

Magali MOULINOT,
Service Communication

Françoise PERREAU, Membre
bénévole du Comité de
Rédaction



Mot du Maire	P. 1
La vie à Réau	P. 2 à 11
Urbanisme et travaux	P. 11 à 13
Action sociale	P. 14
Dossier - Le don du sang, pourquoi donner ?	P. 15
Dossier - Budget participatif écologique	P. 16
Les services périscolaires	P. 17
L'école de La Colombe	P. 17
Info Grand Paris Sud	P. 18 à 19
La vie associative	P. 20 à 21
Brèves des conseils municipaux	P. 21
Réau pratique	P. 22 à 25
Les évènements à venir	P. 26

Remerciements

Les associations
Réaltaises
Christelle BONILLO
Ferme d'Eprunes
Angélique LETACHE
Aurélié ROBIN

Naissances :

12/06/2022 - PROFFIT Sixtine, Marie Anne - Eprunes

23/08/2022 - KADI Nour - Bourg

Mariages :

30/07/2022 - CLAIN Audrey et PARTOUCHE-SEBBAN Jérold - Ourdy

01/10/2022 - PERROCHAUD Cécile et BOIVIN Alexandre - Bourg

Mot du maire



Chères Réalaises, chers Réaltais,

Nous sommes ravis de vous adresser ce nouveau numéro d'« Info-Réau ».

Décidemment chaque nouvelle période qui s'avance nous apporte son lot de difficultés. Dernière en date, la guerre en Ukraine qui a entraîné une dégradation des approvisionnements en énergie. Si les particuliers bénéficient pour le moment du bouclier énergétique, ce n'est ni le cas des entreprises ni celui des collectivités.

Ajoutée à la hausse des matières premières, de l'alimentation, et autres coûts, cette augmentation significative des charges pèse sur nos budgets d'investissement et de fonctionnement.

Comme si cela ne suffisait pas, une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes serait désormais reversée aux intercommunalités. Encore une recette en moins !

Heureusement, tout n'est pas « noir » : la rentrée scolaire s'est très bien passée, nos projets suivent leur cours (police inter-communale, future mairie, etc.), et nous avons inauguré avec plaisir la fresque peinte par l'artiste néerlandais « JanIsDeMan » et financée par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud sur le pignon de la salle des fêtes.

Le mois de septembre et le début du mois d'octobre ont été riches en évènements : Air Legend sur l'aérodrome de Villaroche, une belle édition de Destination Réau, la soirée « disco » du comité des fêtes et la pièce de théâtre « @udit-moi si tu peux ».

Nous avons par ailleurs ouvert un chantier important pour l'avenir : la gestion différenciée des espaces verts. Autrement dit : comment gérer différemment les espaces verts de la commune, en laissant davantage de place à la biodiversité et en laissant la nature faire son œuvre par endroits. Vaste sujet qui nécessitera une modification de nos pratiques d'entretien, et un changement de perception de la part des habitants.

Pour mener à bien tous ces projets, vous avez la chance de pouvoir compter sur une équipe municipale très motivée, des employés communaux très impliqués et des acteurs associatifs hyper dynamiques.

Plus que jamais, c'est donc un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire !

A très bientôt dans la commune !

Bien fidèlement


Alain AUZET
Maire de RÉAU

La vie à Réau

Retour sur la visite du jury « villes et villages fleuris »



Le 28 juillet dernier, Monsieur le Maire, accompagné de Daniel Baudin, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, Muriel Petropoulos, conseillère municipale chargée du développement durable, Nathalie Kleczinski, conseillère municipale chargée de la communication et de Julien, employé du service technique, recevait le jury du label national Villes et Villages Fleuris auquel la commune de Réau a postulé cette année.

Ce label récompense le travail réalisé sur les espaces verts, tant en matière de fleurissement, que de la gestion des espaces verts, de la biodiversité et de l'eau.

Une visite intéressante et constructive qui va nous permettre de nous améliorer dans les années à venir.

Nous remercions Le Domaine des Macarons de Réau pour l'accueil matinal autour d'un café et de quelques délicieux macarons évidemment. Le verdict sera rendu dans quelques mois quant à l'obtention de la première fleur...

Nous vous tiendrons informés du résultat.



Octobre Rose

Cette année, nous avons participé au défi lancé par l'Institut Curie de Paris pour Octobre Rose 2022. Le but était de contribuer à la création de 20 000 marque-pages pour aider les patientes « à tourner la page de la maladie ».

Voici quelques marque-pages réalisés par Mme Jacquet Marie-Claire, à l'origine de la proposition, que nous remercions tout particulièrement.



DÉFI CRÉATIF OCTOBRE ROSE
20 000 MARQUE-PAGES POUR CURIE

**Marquez votre soutien
aux femmes atteintes
d'un cancer du sein !**

En papier, en tissu ou en 3D...
Fabriquez le marque-page qui vous ressemble !

Vos créations seront offertes aux patientes de l'Institut Curie

ENVOYEZ VOS CRÉATIONS AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2022
Institut Curie, Direction de la communication, 70 rue Mouffettard, 75 005 Paris

La vie à Réau

Air Legend Paris-Villaroche

Les 10 et 11 septembre dernier, l'aérodrome de Melun-Villaroche accueillait une nouvelle fois l'un des plus grands meetings aériens d'Europe, consacré cette année à l'atmosphère du début des années 1940 dans le Pacifique...

Le meeting accueillait également quelques avions britanniques, l'occasion de rendre hommage à Sa Majesté la Reine Elisabeth II, décédée le 8 septembre dernier, et d'entendre retentir l'hymne britannique.



Rafale Solo Display, Crédit photo @Mairie de Réau

Ce fut aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir les fleurons aériens de la France comme l'AirBus A400M, l'un des plus gros porteurs au monde, les Rafales et leur puissance phénoménale ; et bien sûr de vivre une nouvelle magnifique démonstration des pilotes de la Patrouille de France, à bord de leurs Alphajets ! Un joli cœur a été réalisé par la Patrouille de France pour finir ce beau week-end même si la météo n'a pas été clémente le samedi après-midi.



Airbus A400 M et Patrouille de France, Crédit photo @Mairie de Réau

Aux habitants de Villaroche :

Les mesures prises pour limiter les désagréments rencontrés en 2021 semblent avoir dissuadé les stationnements sauvages. Nous remettons donc en place le même dispositif en 2023 et vous remercions de votre compréhension. Vos retours sont les bienvenus sur reau.actualites@gmail.com si vous pensez que nous pouvons encore améliorer le dispositif pour l'année prochaine. Nous accueillerons le prochain Air Legend avec le même plaisir chaque année et vous communiquerons bien entendu, les prochaines dates.

La vie à Réau

Les Journées Européennes du Patrimoine

Comme chaque année, les Journées Européennes du Patrimoine, que nous appelons dans notre village « Destination Réau » se sont déroulées le week-end des 17 et 18 septembre.

Sous un soleil radieux, les visiteurs ont été nombreux à profiter du petit train ou du bus scolaire pour découvrir le Musée Safran, le Domaine des Macarons de Réau, la Ferme d'Éprunes, l'église Saint-Julien, ce fut l'occasion de découvrir notre village.

De nombreuses animations et un concert ont rythmé ce week-end festif !

Nous remercions tous les artistes et organisateurs de ce bel événement ainsi que les nombreux bénévoles venus encadrer cette manifestation.

Nous remercions plus particulièrement les partenaires de cette édition 2022 : SPIE, E.Leclerc SCADIF, entra smart energies, Ghm ECLATEC, Carrefour Carré Sénart, SAFRAN Musée aéronautique et spatial, Cafés Richard, CIC Est, Centaure, Ferme d'Éprunes, Macarons de Réau, Réau Jeunes.



La vie à Réau

Accueil des nouveaux habitants



Accueil des nouveaux habitants



Samedi 19 novembre 2022

Depuis trois ans, nous n'avons pas pu accueillir les nouveaux habitants de Réau comme il se doit. Cette année, nous reprenons les bonnes habitudes et la matinée d'accueil des nouveaux habitants, installés sur la commune depuis le 10 novembre 2019, se déroulera à la Salle des Fêtes le samedi 19 novembre 2022 à 9h30 pour partager un café puis nous vous présenterons notre commune à partir de 10 heures.

Vous pourrez échanger avec Monsieur le Maire, les élus du Conseil Municipal et les responsables associatifs de votre commune autour d'un pot de l'amitié qui vous sera offert.

Merci de vous inscrire **OBLIGATOIREMENT** par mail à accueil@reau.fr avant le 4 novembre 2022.

Application « Ma Mairie En Poche »

Ma mairie en poche.
Par telmedia

Votre ville vous informe en temps réel !

Gratuit

Recevez informations et alertes directement sur votre téléphone grâce à l'application Ma mairie en poche.

Téléchargez gratuitement sur

Nous vous rappelons que la commune de Réau dispose de l'application « Ma Mairie en Poche ». Cette application gratuite peut être téléchargée sur Apple Store ou Google Play, et vous permet de recevoir en temps réel, les événements qui se déroulent sur la commune.

Ma Mairie en Poche vous permet également de signaler directement aux services municipaux, un problème rencontré (dépôt sauvage, accident, fuite d'eau ou de gaz, chien errant etc.)

Vous disposerez également des informations concernant les inscriptions à la cantine ou aux activités périscolaires.

Vous pouvez télécharger l'application gratuitement :

<https://apps.apple.com/us/app/ma-mairie-en-poche/id1483211285>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=telmedia.mmep&hl=fr&gl=US>

La vie à Réau

La gestion différenciée des espaces verts, vers un nouvel engagement pour Réau !

Au printemps prochain, la commune de Réau va mettre en place une gestion différenciée de certains espaces verts communaux. Cette gestion, qualifiée de gestion raisonnée et durable, consiste à espacer la fréquence d'entretien des espaces verts et à maintenir certaines zones en jachère. Cette démarche a pour but de favoriser la biodiversité en créant ainsi de nouveaux écosystèmes.

La gestion différenciée des espaces verts est une nouvelle méthode pour leur entretien plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit d'adapter la fréquence d'entretien à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Elle implique également de laisser la flore se développer naturellement quand cela s'avère possible.



Voici quelques exemples de villes ayant déjà opté pour la gestion différenciée des espaces verts :



Arnage (72)



Ernée (53)



Le Pont-Réan (35)



Sarzeau (56)

La vie à Réau

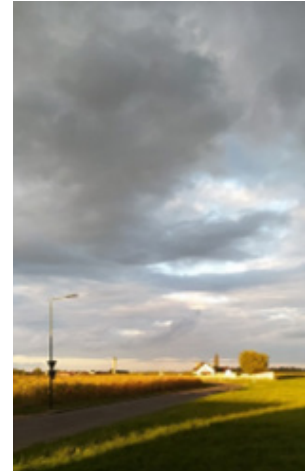
Vos photos dans l'Info Réau



Nous avons remarqué de jolies photos sur certaines publications...

Nous aimerions en publier certaines dans nos prochains numéros de l'Info Réau.

Une rubrique verra le jour dans le prochain numéro, nous comptons sur vous !



Voici les premiers clichés envoyés par nos habitants et que nous remercions pour leur contribution.



Merci à Anne-Christine Vives Troublé pour ce joli montage. Vous retrouverez cette rubrique dans chaque nouveau numéro de l'Info Réau. N'hésitez pas à contribuer en nous donnant, par mail, l'autorisation de publier vos photos.

La vie à Réau

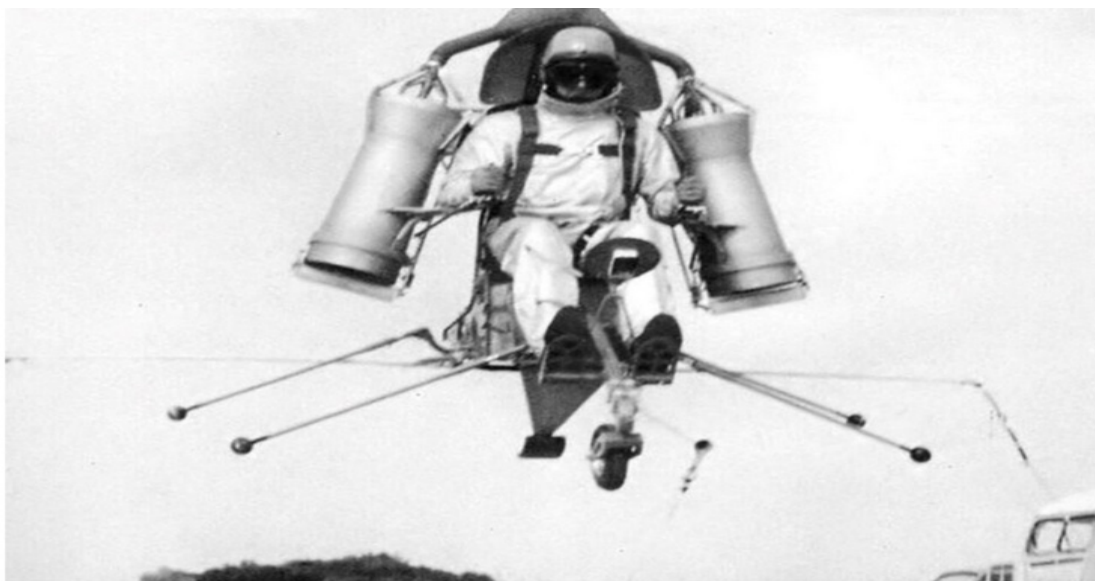
« Lu dans la presse »

Le 17 juillet 2022

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

Le saviez-vous ? Un ancêtre du jet pack a été testé en Seine-et-Marne !

Le jet pack, outil permettant à l'homme de voler grâce à des propulseurs dorsaux, a été longtemps un fantasme. Les tests des premiers prototypes ont été réalisés en Seine-et-Marne.



Le Ludion a été testé sur les pistes de Melun-Villaroche, à Montereau-sur-le-Jard, avant d'être présenté au célèbre Salon du Bourget ©DR

« C'est certainement la machine la plus extraordinaire que j'ai eu dans les mains, parce que ça n'est pas un avion, ça n'est pas un hélicoptère. C'est un sustentateur à fusée ». C'est en ces mots que l'ingénieur d'essai qualifiait, en 1967, l'Aérospatiale SA-610 Ludion, nouveau prototype volant français.

L'origine du projet

Dans les années 1960, les découvertes s'enchaînent encore et les envies militaires débordent d'imagination. L'Armée de Terre cherchant un nouveau moyen de franchir des obstacles, la société nationale de constructions aéronautiques Sud-Aviation va être engagée dans la recherche d'un nouveau module de déplacement.

Ils développent alors un drôle d'aéronef composé d'un grand moteur-fusée dont les deux extrémités font office de propulsion. Ce qui fera la puissance de poussée de l'appareil sera lié à un composant chimique étant le nitrate d'isopropyle.

Il est également composé « d'une petite cellule, qui lui permet de transporter une charge marchande », ajoute alors Monsieur Vidal, l'ingénieur d'essai.

Des tests près de Melun

Ce nouveau projet exalte beaucoup Sud-Aviation qui y voit une avancée particulière. Mais ce prototype n'a pour objectif qu'un simple franchissement d'obstacle : « Il peut franchir une certaine distance, mais n'a pas un rayon d'action considérable, reprenait alors Vidal. L'intérêt est de pouvoir franchir une rivière, un bois, sauter un champ de mines. »

La vie à Réau

« Lu dans la presse »

Le 17 juillet 2022
(suite)



Le Ludion, prototype des jets packs d'aujourd'hui, est conservé dans différents musées comme celui de l'Aérospatiale Safran à Réau ©Duck/WKC/CC4.0

Après une cinquantaine d'heures de simulation de vol, c'est en conditions presque réelles que le module volant a été testé. Et c'est sur les pistes de Melun-Villaroche, à Montereau-sur-le-Jard, que cette machine a fait ses vols stationnaires, puis libres, maintenue par un câble pour la sécurité.

C'est avec de grandes précautions, une check-list précise et une combinaison en amiante que le pilote a effectué « plus de 150 mises à feu », sans le moindre problème.

Qu'est devenue cette machine ?

L'engin en développement n'a été développé qu'à trois exemplaires. Si le premier est présenté au Musée de l'Air et de l'Espace, le troisième prototype est au Musée Safran, situé à Réau.

Un engin prometteur développé dans les années 1960, marquées par le premier pas sur la lune, qui inspirait à son pilote des aventures bien plus loin que le ciel : « Elle a également des possibilités d'application spatiales [...], elle permet d'envisager des applications diverses en dehors de la Terre », expliquait-il aux journalistes.

Malheureusement, cette innovation française n'est pas allée aussi loin. Ce n'est que quelques années plus tard que le prototype a été mis au placard, par la Société nationale industrielle aérospatiale : en quelques années, de nouvelles techniques se montraient chaque fois plus efficaces pour ce type de mission.

Il n'en reste pas moins que cet ancêtre du jet pack, tant imaginé par les ingénieurs, mais aussi les réalisateurs de films, a été testé pour la première fois sur une piste seine-et-marnaise !

Par William LACAILLE- La République de Seine-et-Marne - 17 juillet 2022

Présentation du nouveau service Technique

Nous sommes heureux d'accueillir la nouvelle équipe du service technique, au complet avec Julien, Alexandre et Julien (eh oui... 2 « Julien »), qui se sont déjà donnés sans compter depuis leur arrivée au printemps dernier.

Bienvenue à eux !



La vie à Réau

Hôtels à insectes



Comme nous vous l'avions annoncé dans les précédents numéros, la commune de Réau s'engage pour la cause animale et pour la biodiversité... Le premier hôtel à insectes a été installé le 27 juillet dernier, dans le parc de la mairie, orienté pour qu'il bénéficie d'un ensoleillement maximum et que les insectes viennent y nicher ou s'y reposer.

Trois autres hôtels semblables seront progressivement installés dans chacun des hameaux du village et un dernier rejoindra le bourg.

Deux petites cabanes à mésanges ont également trouvé leur place dans le parc, et treize autres seront bientôt disséminées sur tout le territoire communal. Nous rappelons que les mésanges sont de redoutables prédatrices des chenilles processionnaires !

Proposer le gîte et le couvert aux insectes et les protéger fait aussi partie de nos nombreux projets...

Pour rappel, les hôtels à insectes et cabanes à mésanges, ont été financés à 80% par le biais du budget participatif proposé par la Région Île-de-France, pour lequel vous aviez voté l'année dernière.



Retour sur l'opération « Nettoyons la nature ! »

Le samedi 24 septembre dernier, en collaboration avec Réau Jeunes, nous organisons notre première opération « Nettoyons la nature ».

Une trentaine d'habitants et d'élus ont répondu à notre appel pour ramasser 105 kilos de déchets en quelques heures.



La vie à Réau

Retour sur l'opération « Nettoyons la nature ! » (suite)

Nous réitérerons cette opération l'année prochaine, en espérant mobiliser encore plus de monde pour le bien de notre commune.



Urbanisme et travaux

Urbanisme

Le déconditionneur de biodéchets « Sevalor » sort de terre

Le méthaniseur « Sénart Bio Energie » est en fonction depuis plusieurs mois.

Alimenté par des cultures agricoles intermédiaires et des pulpes de betteraves, il sera bientôt également « nourri » par des biodéchets issus d'établissements de restauration.

Ces biodéchets seront récupérés dans les restaurants par les véhicules de la société Moulinot, futur exploitant du site.

Cette configuration nécessite la construction d'un « désemballeur » ou d'un déconditionneur de biodéchets. Dans ce bâtiment, les matières apportées seront débarrassées des éléments indésirables (emballages, etc.), opération préalable à l'alimentation du méthaniseur.

Outre l'apport très important de cet équipement à l'alimentation du méthaniseur, la toiture orientée sud sera entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques.



Urbanisme et travaux

Parc de l'A5 - la station d'avitaillement en bio-Gnv bien avancée

Les travaux de construction de la station d'avitaillement en biocarburants du parc de l'A5 se terminent. La structure de l'équipement est désormais bien identifiable. L'essentiel des travaux devrait être achevé vers le 15 octobre prochain. Les installations de chantiers (base vie, clôture, etc.) devraient être retirées avant la fin du mois d'octobre. Les essais de fonctionnement se dérouleront courant novembre, pour une mise en service définitive fin novembre.



La route d'Ourdy réaménagée

La route d'Ourdy a fait l'objet de travaux pendant l'été. Ces travaux ont été réalisés et financés par l'EPA Sénart.

Ils avaient pour objectif d'élargir cette voie, sur laquelle il était difficile de se croiser sans rouler sur les accotements.

A l'inverse, la municipalité ne souhaitait pas un élargissement trop important, qui aurait entraîné une augmentation de la vitesse.

Les voitures peuvent à présent se croiser plus facilement, ce qui réduit le risque de projection de cailloux sur la piste cyclable et piétonne.

Une noue a été créée en partie sud pour la gestion des eaux de ruissellement.



Urbanisme et travaux

Travaux communaux

Villaroche - un plateau ralentisseur installé



C'était une demande des habitants du hameau pour réduire la vitesse de la rue de Limoges-Fourches : un plateau surélevé a été installé durant l'été dans cette rue.

Un nouveau parterre de fleurs dans le bourg

Un parterre de fleurs a été réalisé au mois de Juillet dans le bourg. Celui-ci vient faire une jonction entre le parvis de l'église et la place des Saints-Pères.



Église - la porte sera remplacée

Une mission d'architecte a été confiée au cabinet Aedificio en vue de remplacer la porte de l'église, qui s'est nettement dégradée avec le temps. Le cabinet Aedificio avait déjà été missionné pour la restauration de l'église, dont la première tranche est achevée (charpente, toiture et plafond).

Salle des fêtes - le sol se refait une beauté

Le revêtement du sol de la salle des fêtes a été remplacé cet été. « Vieillot » et endommagé, il était devenu nécessaire de réaliser ces travaux.

Ecole - des cloisons de séparation dans les toilettes

Les employés des services techniques ont installé des cloisons de séparation dans les toilettes « maternelles » de l'école afin d'apporter davantage d'intimité pour les enfants.

Améliorer le cheminement piéton vers l'école

Tel est l'objectif d'un aménagement qui va être réalisé par le promoteur France Pierre dans le cadre du chantier des « jardins de Réau ». Un escalier en métal et un portillon vont être posés entre la résidence et l'entrée de l'école. Il ne sera ainsi plus nécessaire d'emprunter la rue de la Croix des Anges et le Chemin du Savoir pour se rendre à l'école à pied, aux horaires d'ouverture de l'école.

Action sociale

Recensement des personnes de plus de 65 ans

Si vous êtes nés avant le 31/12/1958 et non connus des services du CCAS, merci de contacter le secrétariat de mairie (tél : 01.60.60.85.55) et de lui communiquer votre numéro de téléphone sur lequel nous pourrions vous joindre en cas de plan canicule, plan grand froid ou de crise sanitaire.

Le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.)

Le CCAS peut participer aux frais du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur des personnes domiciliées à Réau depuis plus de 6 mois.

Cette participation est versée en deux fois :

- 50€ maximum à la fin de la session théorique.
- 90€ maximum à la fin de la session d'approfondissement.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée.
- Justificatif de domicile.
- Attestation de formation initiale et d'approfondissement.

Bons de combustibles

Si vous êtes domiciliés à Réau et avez 65 ans et plus, vous pouvez bénéficier d'un bon de combustible.

Pièces à fournir avant le 1er novembre 2022 :

- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, fuel...) correspondant à une année de consommation (de septembre à septembre).
- Relevé d'identité bancaire.
- Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021.
- une pièce d'identité pour les premières demandes.

Un seul bon de combustible est attribué par foyer et pour une habitation principale.

La téléassistance pour les Séniors

Les personnes à partir de 70 ans (ou moins de 70 ans avec une prescription médicale) souhaitant bénéficier d'un appareil de téléassistance peuvent s'adresser en mairie. Elles seront dirigées vers les différents organismes prestataires.

Ce service est facturé directement aux bénéficiaires.

Sont pris en charge par le CCAS :

- La prestation de base à 8,38 € par mois.
- La prestation « errance » (6,16 €).
- La prestation « chute » (4,49 €).

Les autres options (détecteur de fumée...) seront à la charge du demandeur.

Pièces à fournir pour le 1er novembre 2022 :

- Facture.
- Relevé d'identité bancaire.
- Justificatif Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A).
- Prescription médicale pour les moins de 70 ans.

Don du sang : pourquoi donner ?



**Donner son sang,
c'est offrir la vie.**

www.dondusang.net  

Un seul don de sang peut sauver jusqu'à trois vies. Il s'agit d'une démarche à la fois simple et généreuse ainsi qu'une responsabilité en tant que citoyen.

Malheureusement, seulement un petit pourcentage de la population française donne son sang (1.6 millions chaque année).

Grâce aux dons, les personnes qui en ont besoin sont soignées directement via la transfusion sanguine ou indirectement par l'utilisation des médicaments dérivés du sang issu du don de plasma.

Le don du sang pour lutter contre les cancers...

Les malades qui sont sous chimiothérapie ont besoin régulièrement de nombreuses poches de sang, de plasma et de plaquettes pour les aider à faire face aux effets indésirables de leurs traitements.

Le don du sang pour lutter contre la drépanocytose...

Décelée tôt cette maladie génétique héréditaire touche de nombreux enfants plus particulièrement d'origine antillaise ou subsaharienne. Elle se caractérise par une anomalie du sang qui nécessite que celui-ci soit renouvelé souvent. Certains malades doivent recevoir une transfusion tous les 15 jours.

Le don du sang pour lutter contre les hémorragies...

En cas d'hémorragies lors d'interventions chirurgicales ou d'accidents de la route, les besoins en produits sanguins sont urgents et vitaux pour la victime.

Le don du sang pour lutter contre les maladies sanguines...

La leucémie ou le lymphome sont les maladies sanguines les plus répandues. Le traitement de ces maladies nécessite la transfusion de globules rouges et/ou de plaquettes et requiert, pour ces transfusions très régulières, de grandes quantités de produits sanguins.

Pour toutes ces raisons et parce que c'est un acte citoyen, donnez votre sang.

Pour prendre rendez-vous :

Maison du Don

270 Av. Marc Jacquet

77000 Melun

Téléphone : 01 81 74 23 78

Ou sur Internet : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/liste/collectes?region=3&lieu=&date=>

Dossier

Budget participatif écologique



Chaque année la région Île-de-France subventionne des projets liés à l'environnement, l'écologie, le traitement des déchets, la biodiversité etc.

Cette année, nous avons présenté deux dossiers pour lesquels vous avez voté du 5 au 25 septembre dernier. Cela représente un financement total de 6000€ sur une dépense prévue au budget 2022 de 9216€ H.T.

Le premier concerne le fleurissement de la place des Saints-Pères :



Fleurissement Place des Saints Pères

Le second concerne l'installation de poubelles de tri et de nouveaux distributeurs de sacs à déjections canines :



@Shutterstock
Photo non contractuelle

Le verdict sera rendu aux alentours du 30 novembre 2022, nous vous tiendrons informés et vous remercions d'ores et déjà pour vos nombreux votes sur nos projets.

Les services périscolaires

Les vœux de réussite aux CM2 et le goûter annuel



Comme chaque année, Monsieur le Maire et Elisabeth Padua, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, se sont rendus à l'Ecole de la Colombe, pour le goûter de fin d'année.

L'occasion de remettre à chaque futur collégien la calculatrice demandée par le collège... Un petit cadeau qui vient signifier à tous ces élèves la fin de leur passage en primaire et le début de leur vie de collégien...

Tous les enfants étaient ravis des gourmandises et boissons offertes à cette occasion et c'est toujours un immense plaisir de partager ces moments avec eux.



L'école de La Colombe

Effectifs 2022-2023

Le jour de la rentrée, l'école totalisait un effectif de 168 élèves répartis de la façon suivante : 21 en petite section, 12 en moyenne section, 36 en grande section, 21 en CP, 23 en CE1, 15 en CE2, 23 en CM1 et 17 en CM2.

Les enfants sont répartis dans 7 classes :

- La classe de Petite et Moyenne Sections de Madame Perez
- La classe de Petite et Grande Sections de Mesdames Da Silva et Guedes
- La classe de Grande Section de Madame Plé
- La classe de CP - CE2 de Madame Burle
- La classe de CE1 de Madame Dugage
- La classe de CE2 - CM1 de Madame Bruchet
- La classe de CM1 - CM2 de Madame Dubos

Info Grand Paris Sud

Fresque Street Art



Cela n'a pas pu vous échapper, une superbe fresque orne désormais le pignon de la salle des fêtes... Cette fresque est financée par Grand Paris Sud et réalisée en collaboration avec Gauthier Jourdain, directeur de la galerie d'art MathGoth à Paris. C'est un projet qui date de plusieurs années et qui vient d'être concrétisé d'une superbe manière... L'artiste qui l'a réalisée s'appelle JanIsDeMan, il est néerlandais et spécialisé dans les fresques en trompe-l'œil... Il est l'auteur de deux fresques en France (Boulogne-Sur-Mer et Dunkerque), de dizaines de fresques à travers le monde, et de celle de Réau, sa première réalisation en Île-de-France.

Les livres choisis (Le Petit Prince, La Mare au Diable, Le Grenier de la Brie et l'histoire de l'aérodrome de Villaroche) l'ont été parce qu'ils avaient tous un rapport direct avec le village de Réau.

Les livres comme « L'histoire d'Hélène Keller », « les trois petits cochons » ou encore « les Fables de la Fontaine » ont été choisis par les enfants de l'école de La Colombe.

Quant aux autres livres, ce sont des clin d'œil au Château du Plessis-Picard avec « Tu comprendras quand tu seras plus grande », ou qui abordent le grand âge ou la maladie avec « Tout le bleu du ciel », « Guerre et Paix » et « le Seigneur des Anneaux » sont de grands classiques à découvrir... « L'homme qui voulait être heureux » est un livre qui parle de bonheur et « le Journal d'Anne Frank », outre son histoire que tout le monde connaît, est un clin d'œil au pays d'origine de JanIsDeMan, la Hollande.

Nous tenons à remercier l'artiste Janis, et son assistant Michel, pour le formidable travail effectué, mais également Grand Paris Sud et son Président Michel Bisson qui a permis cette réalisation à Réau. Nous remercions aussi Gauthier Jourdain, directeur artistique, et Marjolaine Antunes, chargée de projets culturels - services Arts visuels, qui ont permis la réalisation de cette fresque grâce à un timing sans faille !

Lors du vernissage qui s'est déroulé le 7 octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux habitants de Réau et d'ailleurs venus admirer cette œuvre. Nous tenons à remercier les élus présents, René Rhétoré, Vice-Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Maire de Nandy, Olivier Faure, député de la 11^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, et Virginie Thobor, conseillère départementale de Seine-et-Marne.



Retrouvez l'évolution de la fresque au jour le jour sur les pages suivantes.

Info Grand Paris Sud

Fresque Street Art (suite)



Avant



Jour 1



Jour 2



Jour 3



Jour 4



La signature de JanIsDeMan

La vie associative

Course cycliste à Réau : le prix de la commune de Réau



Pour la deuxième année consécutive, le club de cyclisme, « La Pédale Combs-la-Villaise » organisait le 3 juillet dernier, le « Prix de la Commune de Réau » sur un parcours situé à Villaroche.

Plus de 200 coureurs de toutes catégories ont pris le départ de cette course que nous sommes ravis d'avoir accueillie.

La commune de Réau a offert, comme l'année dernière, des fleurs et un sachet de macarons de Réau aux heureux vainqueurs des courses du jour...

Nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine, en espérant un public plus nombreux pour soutenir les sportifs !

APE La Colombe - En avant les parents



À la suite du spectacle de fin d'année scolaire 2021-2022, nous avons eu l'idée de créer l'association des parents d'élèves "APE la Colombe - En avant les parents", afin de proposer, aux enfants de l'école et à leurs familles, des moments festifs et conviviaux partagés avec les enseignants.

La dernière kermesse d'école a eu lieu il y a 17 ans !

Afin de financer et d'organiser une kermesse à l'école en juin prochain, nous proposons à tous les habitants d'acheter leur sapin de Noël via notre association. Il s'agit de sapins type Nordmann français vendus avec leur bûche.

Vous pouvez contacter l'association par mail : ape-lacolombe-reau@outlook.fr pour de plus amples informations. Nous comptons sur tous les réaltais pour leur contribution à la vie de l'école.

Florence Proffit, présidente
Aurélie Chénédedé, secrétaire
Mélanie Vallot, trésorière

APE DE LA COLOMBE
En avant les Parents !
2 rue de la Croix des Anges
77550 REAU

Article communiqué par l'association APE
La Colombe - En avant les parents !

Les bons de commande seront distribués dans les boîtes aux lettres début novembre ainsi que via l'école. Les commandes devront être passées au plus tard le 15 novembre.

Les sapins seront à récupérer sur le parking de l'école le vendredi 9 décembre (16h30-18h30) et le samedi matin 10 décembre (10h-13h00).



Bientôt... Vente de Sapins de Noël

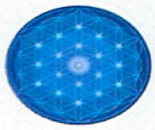
Commandes autour du 15 novembre

Récupération des sapins les 9 et 10 décembre



La vie associative

Réau Bien-Être



Réau Bien-Être

Hatha-yoga

tous les mardis de 19h à 20h15

tarifs : 165 € l'année ou 65 € le trimestre

Essai gratuit le mardi de votre choix

Pour adolescents et adultes

Permet de développer tous les muscles du corps.

Associe les bienfaits d'ordre physique, mental, émotionnel et spirituel.

Séances organisées autour de postures, d'exercices de respiration et méditation.

Effets bénéfiques sur le stress, la confiance en soi, la concentration et la souplesse.



Renseignements : Réjane VALTON : 06 81 74 62 67 - Inscriptions : Maria REGANHA : 06 71 09 57 98

Brèves des conseils municipaux

Lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2022, les élus ont :

- Décidé de ne pas augmenter les tarifs des repas portage.
- Décidé d'attribuer le marché de restauration scolaire à la société Elite Restauration.
- Décidé d'attribuer le marché de gestion et d'animation des services périscolaires à l'UFCV.
- Précisé les modalités d'accès au centre de loisirs.
- Approuvé le règlement des activités péri et post scolaires (garderie, cantine et accueil de loisirs).
- Approuvé les nouveaux tarifs des activités péri et post scolaires.
- Précisé les modalités de publicité des actes de la commune.
- Approuvé une décision modificative budgétaire.

Lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2022, les élus ont :

- Décidé de renouveler l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et d'approuver la convention 2022.
- Approuvé une dérogation au repos dominical présenté par la société TGW France.
- Approuvé une dérogation au repos dominical présenté par la société Safran Aircraft Engines.
- Décidé d'adhérer à l'association Seine-et-Marne Environnement et d'approuver la convention.
- Désigné Monsieur Joffrey Escarguel correspondant incendie et sécurité pour la commune de Réau.

Réseau pratique

Rappel sur la collecte des déchets verts



Les déchets verts sont collectés chaque mercredi matin de mars à décembre grâce au bac marron. Quelques consignes sont à respecter pour que vos déchets verts soient collectés :

- Les déchets verts sont à présenter dans un bac qui doit fermer.
- Vous pouvez ajouter 5 fagots ficelés < 1.20m avec de la ficelle dégradable et non des fils électriques, du plastique ou des cerclages.

Attention, ne sont pas acceptés à la collecte des déchets verts :

- Les terres, cailloux, palettes, bois de construction, et souches d'arbres.
- Les végétaux présentés dans des sacs plastiques.
- Les fagots non ficelés.
- Les fagots ficelés dont le diamètre est supérieur à 40 cm et la longueur supérieure à 1,20 m.

Avez-vous pensé au conteneur pour les déchets végétaux ?

Pour le demander, il vous suffit de contacter la Direction des Déchets de la communauté d'agglomération au **0 800 97 91 91** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Attention ! à partir du 1er janvier 2023, les modalités de collecte des ordures ménagères et des encombrants seront modifiées. Une information sera distribuée ultérieurement.

Contrôles de police barreau sud



Lors des mois de juillet et août, des contrôles de vitesses ont été effectués sur le passage de la Plaine, aussi appelé barreau Sud, ou contournement d'Ourdy. Aucune infraction n'a été relevée par les forces de l'ordre lors de ces contrôles.

Nous sommes conscients des vitesses excessives pratiquées sur ce tronçon et de nouveaux contrôles de vitesse seront effectués régulièrement.

Monsieur le Maire a, par ailleurs, demandé la tenue d'une réunion afin de revoir les limitations de vitesse sur cette route.

Réau pratique

Ouverture d'un distributeur de produits 100% locaux, en circuit court

Depuis 1920, la famille PROFFIT cultive à la ferme d'Eprunes à Réau, en Seine-Et-Marne avec passion.

Avec près de 45 ans d'expérience, nous cultivons, récoltons, stockons et ensachons des pommes de terre à la Ferme d'Eprunes pour le plus grand plaisir de nos clients. Nous vous proposons toute une gamme de pommes de terre de qualité producteur. Nous avons à cœur de produire 5 variétés sélectionnées pour leur qualité (goût et utilisation), et serons ravis de vous conseiller.



L'objectif du distributeur de la Ferme d'Eprunes :

Nous souhaitons créer un lien entre les producteurs locaux et nos consommateurs, et vous donner la possibilité de consommer autrement en privilégiant le circuit court et en participant à la pérennisation de notre agriculture locale.

Les produits :

Les agriculteurs choisis cultivent à moins de 100 Km de Réau.

Tous produisent en agriculture raisonnée, dans le respect de la terre et des produits.

Vous pourrez vous approvisionner en produits frais de saison tout au long de l'année : pommes, poires, tomates, concombre, courgettes, oignons, salades, navets et carottes en bottes ainsi que des produits non périssables tel que des légumineuses, de la farine, du miel, des confitures, gâteaux secs et jus de fruits....

Et bien évidemment de la mayonnaise et du ketchup d'Île-de-France pour accompagner vos frites !

Le fonctionnement :

Ouvert 24h/24, 7 jours / 7, le distributeur automatique vous permettra d'acheter à tout moment des produits locaux, choisis pour leur qualité.

Vous avez également la possibilité de réserver votre panier via notre site internet, et après l'obtention d'un code de réservation, vous pourrez venir payer et retirer vos produits au sein de notre distributeur !

Nous sommes présents au distributeur, afin de vous conseiller, les mercredis et samedis de 9h00 à 18h00.

Règlement par carte bleue.

Parking à votre disposition.

Vous pourrez ainsi accéder à n'importe quel moment à nos produits.

Article rédigé par la famille PROFFIT

Ferme d'EPRUNES - 77550 Réau - Tél : 01.64.88.43.01

www.facebook.com/fermeeprunes

www.ferme-eprunes.fr

Réau pratique

Chiens errants : rappel de la réglementation en vigueur



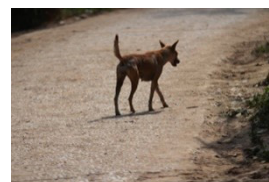
Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des appels ou des signalements pour des chiens errants dans tous les secteurs de la commune. Nous demandons aux propriétaires de veiller à ce que leurs animaux de compagnie ne puissent se trouver en état de divagation sur la voie publique. Même des animaux sociables et gentils peuvent se révéler dangereux quand ils se retrouvent livrés à eux-mêmes et peuvent aussi provoquer des accidents de la circulation.

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux rappelle :

- « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

L'article 1243 du code civil indique que le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui **d'une contravention de 2ème classe soit 150 €** et peut se traduire devant un tribunal si l'animal mord ou provoque un accident entraînant des blessures ou le décès de la personne accidentée.

Bon à savoir : il est interdit de garder un animal errant. L'animal doit être confié à une fourrière afin qu'elle contacte les propriétaires d'animaux identifiés. Le propriétaire d'un animal entré en fourrière dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour se manifester et récupérer son animal.



Si vous trouvez un chien errant, vous pouvez contacter Réau Jeunes (06.15.81.13.99) pour identifier l'animal ou la SACPA au 01.64.52.17.13.

Attention l'association Réau Jeunes se déplace pour identification, mais en aucun cas, ne prendra en charge l'animal trouvé.

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues de la commune aux dates suivantes :

- Jeudi 17 novembre 2022.
- Jeudi 15 décembre 2022.
- Jeudi 19 janvier 2023.

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Tout stationnement gênant entravera le passage de la balayeuse et la propreté de nos rues en sera impactée.

Réau pratique

Préinscriptions en maternelle

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2023, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2020 et des enfants nouvellement arrivés à Réau.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire.

Vous pourrez alors confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de La Colombe, Madame Sofia DA SILVA.

Horaires d'ouverture de la Mairie

à compter du 1^{er} septembre 2022

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h00 à 18h00
Mardi et Vendredi de 10h00 à 12h00

En dehors de ces permanences, accueil du public uniquement sur rendez-vous pris au préalable.

Accueil téléphonique : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Jour de fermeture de la Mairie : Mercredi toute la journée

Mairie de Réau
2 rue de la Croix des Anges
77550 RÉAU
01.60.60.85.55
accueil@reau.fr
Fax: 01.60.60.26.48
Site : reau.fr

Événements à venir

Octobre 2022 - Numéro 59

-Soirée organisée par Réau Jeunes

5 novembre 2022



- Soirée « Beaujolais nouveau » organisée par le Comité des Fêtes

17 novembre 2022

- Accueil des nouveaux habitants

19 novembre 2022

- Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes

11 décembre 2022

- Soirée du Nouvel An organisée par le Comité des Fêtes

31 décembre 2022

- Loto / Galette organisés par le Comité des Fêtes

15 janvier 2023

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux dates des manifestations indiquées.

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT, Méline KLECZINSKI, Virginie PADUA

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 650 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

